

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le retour au travail ne passera pas par l'application Stop-Covid

24 avril 2020

L'application Stop-Covid de traçage numérique des citoyens par rapport à la circulation du virus, pose aux travailleurs un dilemme entre sécurité sanitaire et secret médical. La CFDT Cadres s'invite au débat en cours dans le pays et pose les conditions de son déploiement :

- L'utilisation exclusive des données collectées pour soutenir la recherche des contacts Covid-19.
- La suppression intégrale des données à une date précise.
- L'obligation du consentement éclairé de l'utilisateur.
- Le caractère vérifiable, transparent et contrôlable de l'utilisation de l'application.
- Les garanties maximales de l'anonymat.

Le principe du volontariat devra être respecté. Les entreprises qui contreviendraient à ces conditions contre les travailleurs devront être sanctionnées. Pour la CFDT Cadres, les attestations de bonne santé que demandent dès aujourd'hui les entreprises sont inadmissibles, en plus d'être discutables sur le plan sanitaire.

La CFDT Cadres met en garde contre le risque des discriminations au travail que cette application pourrait engendrer. Elle souhaite que l'application soit reconnue compatible en Europe, car elle a du sens pour la mobilité de travailleurs et des citoyens, et conforme aux règles européennes, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la directive « Vie privée et communications électroniques ».

Contact presse
+33 0 6 71 12 86 10

Elle rappelle que l'employeur est responsable :

- de la santé et de la sécurité des travailleurs,
- de l'application dans l'entreprise des mesures d'hygiène et de distanciation sociale,
- du déploiement du télétravail pour toute activité qui ne nécessite pas de déplacements impérieux.

Pour la CFDT Cadres, le retour au travail ne doit pas passer obligatoirement par l'application Stop-Covid. Les managers de proximité et les représentants syndicaux dans les lieux de travail doivent être associés à la recherche des modalités de reprise de l'activité.

